

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 septembre 2022

Délibération n° 2022-1324

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors

Objet : Développement urbain - Autorisation donnée à la société Grand frais de déposer une demande d'autorisations d'urbanisme pour réaliser le Centre national de Grand frais gestion, situé 26 rue Fleury Neuvesel

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Valérie Roch

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), Mme Carrier (pouvoir à M. Geourjon), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Corazzol (pouvoir à M. Le Faou), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), M. Girard (pouvoir à M. Quiniou), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier), M. Lungenstrass (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury).

Conseil du 26 septembre 2022**Délibération n° 2022-1324**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors

Objet : Développement urbain - Autorisation donnée à la société Grand frais de déposer une demande d'autorisations d'urbanisme pour réaliser le Centre national de Grand frais gestion, situé 26 rue Fleury Neuvesel

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre du projet Givors Confluences 2035 et, notamment, de sa première phase, la transformation de la friche Fives Lille a pour objectif le développement d'un projet de reconquête industrielle en prenant en compte les attentes des élus locaux ainsi que les réglementations d'urbanisme, notamment, le plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI) du secteur, un sujet sensible eu égard à l'impact du Gier.

Dans ce contexte, la Métropole de Lyon s'est rendue propriétaire d'un tènement industriel de 22 288 m², à l'état de friche, supportant, notamment, une halle industrielle. La Métropole, en lien avec la Ville de Givors, souhaite mobiliser ce tènement pour le développement d'un projet productif et tertiaire en réponse aux enjeux identifiés sur le territoire. À ce titre, la Métropole travaille à la désignation d'un opérateur qui se portera acquéreur de l'ensemble du foncier et développera une opération d'ensemble sur ce tènement.

Ce projet d'ensemble intégrera l'implantation du siège administratif de Grand frais gestion, une société spécialisée dans les produits frais et l'épicerie du monde, déjà implantée sur la Ville de Givors mais qui souhaite développer ses locaux. En lien avec la Métropole et dans l'objectif de maîtriser le calendrier du projet de développement de Grand frais, il est proposé d'autoriser la société à déposer ses autorisations d'urbanisme liées au projet, sur l'ensemble du tènement, dans une logique de développement d'ensemble.

II - Désignation du terrain

Les parcelles métropolitaines concernées par ce projet sont situées dans le secteur Fives Lille à Givors.

Le permis de construire déposé par Grand frais porterait sur l'ensemble des parcelles de terrain cadastrées AM 15, AM 85, AM 90, AM 93, AM 97 et AM 127, le tout d'une superficie d'environ 22 288 m², situées au 26 Fleury Neusevel.

III - Description du programme immobilier

Le projet de construction du Centre national de Grand frais gestion a pour objectif d'implanter des locaux de bureaux administratifs, destinés à accueillir 300 emplois. Ce projet sera réalisé sur une surface d'emprise au sol de 6 200 m², comprenant :

- un bâtiment de 7 000 m² de surface de plancher, divisé en 2 phases, l'une de 2 500 m² et l'autre de 4 500 m²,
- 170 places de stationnement au rez-de-chaussée,
- le tout situé sur un terrain d'une superficie d'environ 6 540 m².

Il est donc proposé, par la présente délibération, que la Métropole autorise la société Grand frais à faire le dépôt de sa demande d'autorisation d'urbanisme ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Autorise la société Grand frais à déposer une demande de permis de construire pour réaliser le Centre national de Grand frais gestion, sur les parcelles de terrain cadastrées AM 15, AM 85, AM 90, AM 93, AM 97 et AM 127, le tout situé 26 rue Fleury Neuvesel, secteur Fives Lille à Givors.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

3° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220926-289827-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 septembre 2022 Date de réception préfecture : 28 septembre 2022
